CONSEIL RÉGIONAL
ENVIRONNEMENT
MONTRÉAL

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
concertation
représentation
sensibilisation
ÎLE DE MONTRÉAL
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
projets-action

cremtl.qc.ca

PARK(ing) DAY®

MODE D'EMPLOI

Montréal

18 septembre 2015

OBJECTIF DE CE GUIDE

Nous avons élaboré ce guide pratique pour vous aider à construire un projet réussi. Lisez-le avec attention et gardez-le sur vous le jour J pour y jeter un coup d'œil.

Nous tenons à vous signaler que la participation à PARK(ing) Day et l'utilisation ou l'affiliation à la marque déposée « PARK(ing) Day » est réservée aux usages non commerciaux.
Pour plus d'informations, merci de consulter le contrat de licence sur l'utilisation du nom PARK(ing) Day.

COMMENT SE REAPPROPRIER UNE AIRE DE STATIONNEMENT ?

CHOISIR SON EMPLACEMENT

Les activités du PARK(*ing*) Day 2015 doivent être installées préférablement dans des cases de stationnement sur rue, tarifées ou non-tarifées.

Réfléchissez à un lieu et aux plages horaires pour votre emplacement selon l'**objectif de votre projet**, le **type de visibilité** et le **degré d'audience attendu**.

Pour que votre installation soit la plus agréable possible et surtout **sécuritaire**, prenez conscience des bornes d'incendie, des chantiers de construction, de la circulation, et des conditions environnementales (le temps, le soleil, l'ombre, le vent).

Suivez la réglementation inscrite sur les panneaux en tout temps, et **payez le coût du stationnement si votre case est tarifée,** en plaçant le reçu à un endroit visible.

Enfin, pour être certains d'avoir accès à votre case, nous vous conseillons de **choisir des plages horaires précises** quand le stationnement est interdit pour que vous puissiez vous rendre à la case avant que l'interdiction soit levée et que les voitures ne commencent à se garer.

Trois cas de figure peuvent se présenter pour votre emplacement :

- Cas d'une case gérée par Stationnement de Montréal :

Inscrivez le numéro du parcomètre sur le **formulaire d'inscription en ligne** pour que nous puissions confirmer ces emplacements avec Stationnement de Montréal.

Vous devez veiller, lors de la journée du 18 septembre à :

- ✓ Offrir une visibilité à Stationnement de Montréal sous forme de commanditaire : Présence du logo.
- ✓ Préserver l'image de Stationnement de Montréal en mettant de l'avant leur mission, qui est d'assurer la rotation des véhicules.

- Cas d'une case gérée par une ville ou un arrondissement de l'île de Montréal :

Nous entamerons les démarches pour obtenir des autorisations. Indiquez-nous sur le **formulaire** l'emplacement de votre case de la manière la plus précise.

- Cas autre : une case d'une impasse privée, d'une cour d'école, d'une rue piétonne ou d'un centre commercial :
Vous êtes autonome, à vous d'obtenir les autorisations nécessaires.

Dans tous les cas, **remplissez le formulaire d'inscription en ligne** afin que nous prenions connaissance de l'ensemble des participants et des emplacements de vos installations pour cet événement.

CONSEILS PRATIQUES POUR VOTRE INSTALLATION

Les accessoires
Soyez créatifs avec les matériaux que vous utilisez, en vous assurant qu'ils peuvent être réutilisés ou recyclés après l'événement. Pensez à des accessoires qui puissent rendre l'espace plus confortable et convivial tels qu'une couverture au sol (du gazon artificiel, des tapis) et des places assises (des bancs ou des chaises longues), des éléments assurant un espace ombragé (un parasol ou une plante).

La sécurité
Assurez la sécurité du bord de l'espace qui donne sur la rue en créant une barrière ou une limite autoportante.

L'affichage
Montez un panneau ou des affiches qui indiquent que la case de stationnement est transformée en parc temporaire offerte gratuitement au public.

RECAPITULATIF DE LA DEMARCHE A SUIVRE

AVANT la journée du 18 septembre

- Choisissez **votre emplacement** et renseignez-vous sur l'entité juridique qui le gère.
- Élaborez votre concept pour la ou les cases voulues.
- Remplissez le **formulaire d'inscription en ligne**.
- Planifier l'obtention des matériaux et leur transport à l'emplacement en avance.
- Sensibiliser votre organisation et la communauté pour participer aux activités de votre PARK(*ing*) Day, afin d'animer au mieux votre case pendant la journée du 18 septembre.
- Créez un plan de communication pour expliquer l'idée du PARK(*ing*) Day aux publics variés qui vont passer devant votre installation.

PENDANT la journée du 18 septembre

- N'oubliez pas d'avoir de quoi payer le parcomètre pour la case de stationnement que vous occupez s'il y a lieu.
- Imprimez et affichez les autorisations et le reçu de façon visible.
- N'oubliez pas l'aspect sécuritaire de votre case.
- Merci de prendre beaucoup de photos (avant et après), et de les transmettre au CRE-Montréal pour qu'on puisse partager nos efforts et développer un outil promotionnel après l'événement.

- Votre événement ne doit pas laisser de trace, pensez à ranger votre installation à la fin de la journée et à ne laisser aucun détritus.

VOTRE CONTACT AU SEIN DU CRE-MONTREAL POUR L'EVENEMENT

Julie Richard

Agente de projets en environnement
Tél. : 514-842-2890 poste 226
jrichard@cremtl.qc.ca
www.cremtl.qc.ca

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS REUSSIS